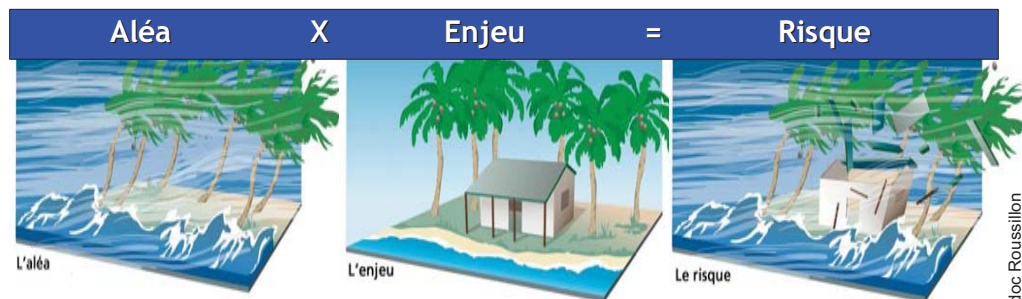


## Qu'est-ce qu'un PPRN ?

Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est un document qui met en évidence les zones à risque, réglemente l'aménagement et les usages du sol et définit des mesures pour réduire la vulnérabilité des enjeux (personnes, biens et activités). Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités et État.

Le risque est obtenu par croisement de l'aléa et de l'enjeu.



## Comment prendre en compte le phénomène de submersion dans un PPRI ?

En Languedoc-Roussillon, un *guide d'élaboration des plans de prévention des risques submersion marine* a été approuvé en Comité de l'Administration Régionale en 2008.

Celui-ci stipule que l'aléa de référence à prendre en compte pour la définition des zones inondables par submersion marine dans un PPRI est un niveau de la mer de +2mNGF.

	Cote du terrain naturel Z	Hauteur d'eau H pour l'aléa de référence	Qualification de l'aléa
Déferlement	Z < 3mNGF	H > 0 m	FORT
Submersion hors déferlement	Z < 1,5mNGF	H > 0,5 m	FORT
	1,5mNGF < Z < 2mNGF	H < 0,5 m	MODÉRÉ

## Applications pour l'urbanisme :

**En zone d'aléa fort :** Toute construction nouvelle est interdite (même en zone urbanisée), les extensions et aménagements peuvent être autorisés avec des prescriptions.

**En zone d'aléa modéré :** Les constructions nouvelles, extensions, aménagements, équipements publics peuvent être autorisés avec des prescriptions.



## Prévention du risque submersion marine en Languedoc-Roussillon

Départements du Gard et de l'Hérault

Qu'est-ce qu'une submersion marine ?

Les événements majeurs dans l'Hérault et le Gard.

L'AZI-Submersion Marine.

La submersion marine dans un PPRI.

Ressources, territoires et habitats  
 Énergie et climat  
 Développement durable  
 Prévention des risques  
 Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



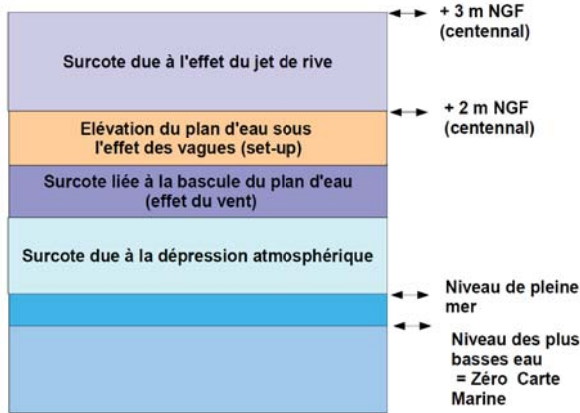
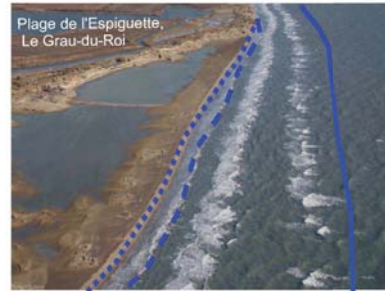


## Qu'est-ce qu'une submersion marine?

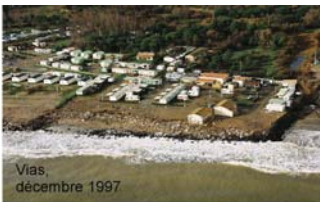
Une inondation temporaire, par les eaux marines, de la zone côtière non submergée en temps normal est appelée submersion marine.

Elle résulte de la conjonction de différents phénomènes :

- la marée astronomique ;
- l'élévation du niveau marin due à la baisse de la pression atmosphérique (liée à la dépression) ;
- des vents marins violents ;
- le jet de rive ;
- la houle.



## Les événements majeurs dans l'Hérault et le Gard



Date	Lieu	Niveau marin max. relevé
6 au 8 novembre 1982	Palavas Le Grau-du-Roi	+1m70 NGF +1m25 NGF
16 au 18 décembre 1997	Palavas Le Grau-de-la-Dent	+1m20 NGF +1m10 NGF
3 et 4 décembre 2003	Sète	+0m85 NGF

## Qu'est-ce que l'AZI Submersion Marine - AZISM?

L'Atlas des Zones Inondables par submersion marine (AZISM) est un document cartographique issu de l'interprétation géomorphologique et de la prise en compte de données historiques en zone littorale.

Il permet de définir une enveloppe maximale de l'emprise de la submersion marine.

## Application pour l'urbanisme

L'AZISM permet d'appliquer l'article R 111-2 du Code de l'Urbanisme en l'absence d'autres documents (études spécialisées ou zonage communal, par exemple).

Cet article permet de refuser ou d'assortir de prescriptions un permis de construire ou d'aménager qui comporterait un risque pour la sécurité publique.

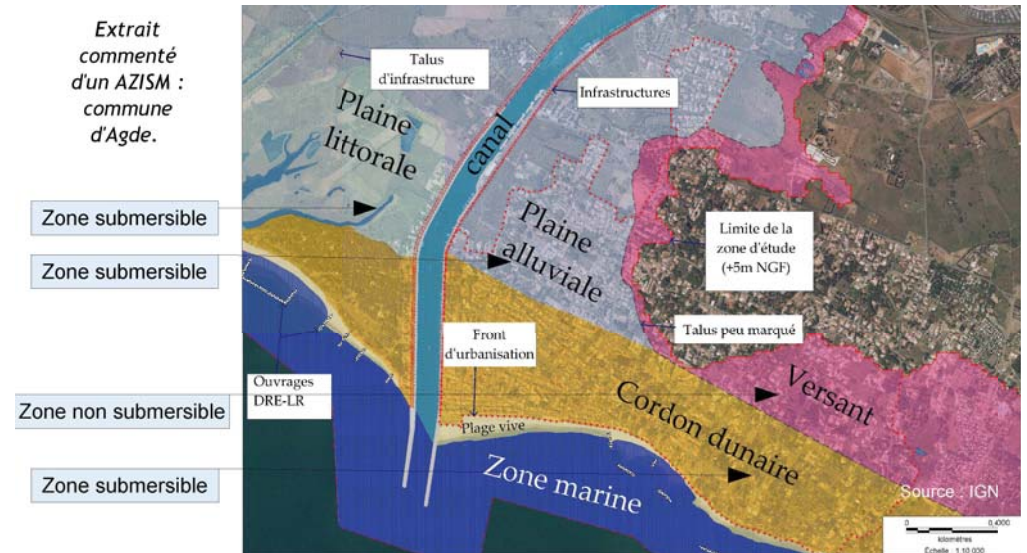
### Comment faire pour qualifier l'aléa ?

Lorsque le terrain concerné par la demande d'autorisation est :

- 1 - hors zone inondable de l'AZISM : pas d'aléa
- 2 - en zone inondable : comparer sa cote NGF à celle de l'aléa de référence du guide méthodologique d'élaboration des PPR submersion marine en Languedoc-Roussillon ou à la cote historique (si supérieure) : selon la hauteur d'eau obtenue, se référer au tableau de qualification de l'aléa donné par ce guide.

## Exemple de rendu : Extrait de l'AZISM de l'Hérault

Extrait commenté d'un AZISM : commune d'Agde.



L'AZISM du Languedoc-Roussillon est téléchargeable sur le site [www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr)